



**Séance du Conseil général du 7 décembre 2023**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 04/2023**

**Concernant**

- **L'approbation du budget communal pour l'année 2024**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Introduction**

---

La Municipalité a pris en compte toutes les données en sa possession pour établir le budget 2024 et prévoit un excédent de charges de CHF **79'309.-** pour l'exercice 2024, sans tenir compte des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, gains immobiliers). Présenter un budget est un exercice d'équilibre entre la prudence dans le calcul des produits et la justesse dans l'estimation des charges prévisionnelles, même si une majeure partie du budget est dictée par des obligations légales et des dépenses indispensables pour le bon fonctionnement de la commune.

**Bases légales**

---

Conformément à l'article 13, al. 2 du Règlement du Conseil général, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 79 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

**Explications**

---

Le projet de budget 2024 met en évidence les éléments suivants, qui diffèrent par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022 :

**11.307 PACom**

3<sup>ème</sup> partie de la révision (examen préalable), selon préavis municipal n° 05/2022 accepté à la séance du Conseil du 20 juin 2022.

**11.312 Infrastructure informatique**

Projet de mise en place d'une infrastructure informatique pour sécuriser la gestion numérique de l'administration.

**11.318 + tous les 318 ss**

Adaptation suite à la hausse prix électricité + assurances

**18.351 Participation aux transports publics**

Selon budget du Canton.

**21 Impôts**

L'évaluation des recettes fiscales nous a été transmise par l'ACI (Administration cantonale des impôts).

## 22 Service financier – péréquation

Le budget de la péréquation (alimentation, remboursement, dépenses thématiques) est basé sur les revenus 2021. Ces chiffres peuvent passablement varier dans un sens ou dans l'autre selon les revenus d'impôts 2021 (y compris les impôts conjoncturels).

## 32 Forêts

Le budget nous est transmis par le garde-forestier.

## 351.3142 Entretien La Tour

Les travaux n'ayant pas encore été réalisés en 2023, nous reconduisons ce montant en 2024.

## 451 Ordures commune

Le budget nous est transmis par l'entente intercommunale de la déchèterie.

## 46 Réseau d'égouts, d'épuration

Le budget nous est transmis par l'entente intercommunale de la STEP.

## 51, 52 et 71.352 ASIGE et RADEGE

Les variations de budget d'une année à l'autre sont principalement dues à des subventions qui ne sont pas budgétisées par les associations intercommunales.

## 72.3515 Facture sociale

Le budget de la facture sociale nous est transmis par le Canton de Vaud.

	Budget 2024		Budget 2023		Différence en CHF		Différence en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	CHF 173'242.00		CHF 164'700.00		CHF 8'542.00		5.19%	
		CHF 3'000.00		CHF 3'000.00		CHF -		0.00%
Finances	CHF 106'402.00		CHF 91'120.00		CHF 15'282.00		16.77%	
		CHF 549'726.00		CHF 550'850.00		CHF -1'124.00		-0.20%
Domaines et bâtiments	CHF 229'670.00		CHF 226'395.00		CHF 1'275.00		0.56%	
		CHF 190'150.00		CHF 182'515.00		CHF 7'635.00		4.18%
Travaux	CHF 102'079.00		CHF 111'360.00		CHF -9'281.00		-8.33%	
		CHF 72'000.00		CHF 71'100.00		CHF -		1.27%
Instruction publiques et culte	CHF 123'500.00		CHF 141'500.00		CHF -18'000.00		-12.72%	
		CHF -		CHF -		CHF -		
Police	CHF 29'593.00		CHF 33'700.00		CHF -4'107.00		-12.19%	
		CHF -		CHF 1'000.00		CHF -1'000.00		-100.00%
Sécurité social	CHF 134'689.00		CHF 113'300.00		CHF 21'389.00		18.89%	
		CHF -		CHF -		CHF -		
Services industriels	CHF 24'200.00		CHF 25'300.00		CHF -1'100.00		-4.35%	
		CHF 29'200.00		CHF 30'300.00		CHF -1'100.00		
<b>Total</b>	<b>CHF 923'385.00</b>		<b>CHF 909'375.00</b>		<b>CHF 14'010.00</b>		<b>1.54%</b>	
		<b>CHF 844'976.00</b>		<b>CHF 838'765.00</b>		<b>CHF 5'311.00</b>		<b>0.63%</b>

## Conclusion

En connaissance de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante sur le projet du budget communal pour l'année 2024 :

### Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

Vu le préavis n° 04/2023 de la Municipalité, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide :**

#### Article 1 :

D'approuver le budget communal pour l'année 2024 dont les prévisions sont les suivantes :

<b>Charges</b>	<b>CHF 923'385.-</b>
<b>Revenus</b>	<b><u>CHF 844'076.-</u></b>
<b>Excédents de charges</b>	<b><u>CHF 79'309.-</u></b>

Adopté par la Municipalité en séance du 06.11.2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
Xavier Boesiger



La Secrétaire  
Sarah Maillefer



**Annexe : Budget 2024**